



Sous – commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et Ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande

3270102 Ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande

Prime de fin d'année	1
Pension complémentaire	1
Frais de transport/indemnité de mobilité	2
Indemnité de vélo	2
Nettoyage et entretien des vêtements de travail	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 28 mars 2006 (79.390)

L'octroi d'une prime de fin d'année pour les travailleurs du groupe-cible dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.

CCT du 28 mars 2006 (79.391)

L'octroi d'une prime de fin d'année pour le personnel d'encadrement dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 15 décembre 2009 (98.950)

Institution d'un Fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds social 327.01 de financement complémentaire du second pilier de pension » et fixant ses statuts

Les art. 1 au 8 et 19.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.



Frais de transport/indemnité de mobilité

CCT du 30 mai 2002 (63.358)

Mobilité

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} juin 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 12 janvier 2010 (99.851)

Trajet domicile – lieu de travail et à l'intervention financière de l'employeur dans les frais de transport des travailleurs dans les ateliers sociaux

Articles 1 au 5, 10 au 13 + annexes (2).

Durée de validité: 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Indemnité de vélo

CCT du 12 janvier 2010 (99.851)

Trajet domicile – lieu de travail et à l'intervention financière de l'employeur dans les frais de transport des travailleurs dans les ateliers sociaux

Articles 1 au 3, 6 au 9, 11, 12 et 13.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Nettoyage et entretien des vêtements de travail

CCT du 20 mai 2009 (93.428)

Nettoyage et entretien des vêtements de travail par des travailleurs dans les ateliers sociaux

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2009 pour une durée déterminée de 2 ans, prorogation possible.